

FICHE D'INFORMATION DES PATIENTES

LASER CERVICAL

Votre médecin vous a proposé de réaliser un traitement par **laser** au niveau du col de l'utérus.

Cette feuille d'information a pour but de répondre aux questions que vous vous posez. Elle n'est pas exhaustive. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit.

EN QUOI CONSISTE CETTE INTERVENTION ?

La vaporisation au laser du col a pour but de détruire de façon physique par laser les cellules du col de l'utérus atteintes d'anomalies cellulaires appelées **dysplasie cervicale**.

La dysplasie cervicale est une transformation des cellules du col de l'utérus induite par un **virus appelé Human Papilloma Virus (HPV)**, et qui présente un facteur de risque de transformation vers un **cancer du col de l'utérus** au bout de plusieurs années. La dysplasie est suspectée par le **frottis cervical** et localisée grâce à la **colposcopie**. Le diagnostic est confirmé par la **biopsie** du col.

La vaporisation au laser du col a pour objectif de traiter **les anomalies cellulaires engendrées par la présence du virus et non d'éliminer le virus**.

COMMENT SE DEROULE L'INTERVENTION ?

L'intervention est réalisée majoritairement **en consultation sous anesthésie locale** ou très rarement sous anesthésie générale ou locorégionale.

L'intervention se pratique par les voies naturelles après installation en position gynécologique et la mise en place d'un spéculum. Elle est précédée par la réalisation d'une nouvelle colposcopie.

Pour votre confort, pensez à vider votre vessie en passant aux toilettes avant le geste.

Y A-T-IL DES RISQUES OU DES INCONVENIENTS ?

Le laser cervical est une intervention courante dont les suites sont indolores et simples dans la majorité des cas. Aucun accident grave n'a été décrit.

Une infection locale est exceptionnelle.

QUELLES SONT LES SUITES HABITUELLES DE CETTE INTERVENTION ?

Des pertes de sang ou pertes vaginales peuvent être observées pendant les jours suivants (jusqu'à 10 jours en moyenne). Ces pertes sont dues à la cicatrisation du col.

Les douches sont bien sûr autorisées après l'intervention, mais il est recommandé d'attendre 15 jours avant la reprise des rapports sexuels, des bains et des baignades en piscine ou dans la mer.

Un arrêt de travail n'est pas nécessaire.

Une visite de contrôle postopératoire est nécessaire.

QUELLES COMPLICATIONS A LONG TERME ?

La récurrence de la dysplasie : car la vaporisation au laser n'élimine pas le virus HPV qui peut parfois perturber à nouveau les cellules du col de l'utérus. C'est pourquoi la surveillance clinique par frottis cervical est indispensable.

Le rétrécissement (sténose) de l'orifice externe du col de l'utérus peut survenir et empêcher l'écoulement normal des règles et gêner la surveillance ultérieure du col.

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au chirurgien toutes les questions qui vous viennent à l'esprit.

Date :

Signature